

OBJET : Vote BP Budget Général 2022 SETA

Membres en exercice : 26
Membres présents lors de la délibération : 18
Membres ayant donné procuration : 5
Date de convocation : 28/02 /2022
Date d'affichage : 28/02/2022
Votes contre : 0
Votes pour : 23
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni
Au Foyer de Salles d'Armagnac, sous la présidence
de **Monsieur Philippe SAUQUES, Président.**

Secrétaire de séance : **Monsieur Arnaud LATAPIE**

Membres présents : ORTYL Chantal, VETTOR Claude, PASQUIER Henri, DIEDERICH Henri, LAPORTE Régis, BAQUE Aline, LABURTHE Joël, TARBE Cécile, BOUJU Michel, NALIS Patrick, SAINT LANNES- Claude, DUPRAT Cathy, LAGOUANELLE Jean-Noël, PRENERON Laurent, CASTERA Guy, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, LATAPIE Arnaud

Membres représentés : MAURAS Marie-Claude (procuration à Pascal TROTTA). DUPUY Alain (procuration à Joël LABURTHE), DESJARDINS Lionel (Pouvoir à Claude SAINT-LANNES) BARSACQ Franck (pouvoir à Michel BOUJU), FRENOT Thierry (pouvoir à Aline BAQUE)

Délibération :

Sur présentation du Président, et après en avoir délibéré, le conseil syndical
VOTE pour le budget primitif général 2022 ainsi constitué :

	Dépenses	Recettes
EXPLOITATION	1 077 600 €	1 077 600 €
INVESTISSEMENT	243 000 €	243 000 €

et charge le Président de sa mise en œuvre.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Le Président,
Philippe SAUQUES

